

Procès-verbal de l'Assemblée Générale de la SPPNI du 30 novembre 2019

L'assemblée générale ordinaire de l'association « Soutien aux Patients en Précarité Nord Isère » (SPPNI) a eu lieu samedi 30 novembre à 14 h 30, chez Gilles Munoz et Marion Thouroude, 26 A rue Seguin 69002 LYON.

Les documents suivants avaient été transmis par mail à tous les adhérents le 1^{er} décembre 2018.

Cf. rapport moral et comptable : <http://sppni.ovh/doc/AG/AGSPPNI2019rapportmoral.pdf>

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) **Présentation du Rapport moral et financier de l'association pour 2019**
- 2) **Approbation du budget pour 2019 et prévision pour 2020**
- 3) **Fixation du montant des cotisations pour 2019**
- 4) **Discussions sur le fonctionnement de l'association : aides, informations et échanges avec partenaires, participation des membres.**
- 5) **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration**
- 6) **Renouvellement des mandats des membres du bureau**
- 7) **Questions diverses.**

Compte-rendu

La réunion débute à 14h30.

La feuille de présence est signée et sera mise en ligne sur le site public de l'association comme l'ensemble des documents de l'association, en particulier le rapport moral et financier présenté à cette assemblée :

<https://www.service-public.fr/compte/documents>.

8 membres sont présents.

25 membres absents avec procuration

7 membres absents sans procuration.

Cf. feuille de présence.

Le président, Gilles Flamant, fait l'allocution d'ouverture de l'Assemblée Générale et rappelle l'ordre du jour.

Le trésorier exprime ses remerciements aux membres et donateurs, à ceux qui se sont mobilisés cet été pour l'installation d'une famille, aux patients bénéficiaires qui sont également soucieux de l'association, ainsi qu'à ceux qui ont participé antérieurement (Laurent Bedoussac pour le fichier de comptabilité, François Behr et autres pour le rescrit fiscal en 2018)

Puis le trésorier présente oralement **le rapport moral et financier** mis à jour au 30 novembre 2019, d'après le document qui a été transmis aux adhérents à partir des éléments recueillis fin octobre. Cf rapport en annexe.

Présentation du Rapport moral et financier pour l'Assemblée Générale du 30 novembre 2019

L'association est née fin 2016 : trois ans d'activité pleine fin 2019.

Depuis début 2018, dons déductibles des impôts suite à rescrit fiscal : notre association constitue **organisme d'intérêt général à caractère social, mentionné au b de l'article 200 ou au a du 1 de l'article 238 bis du CGI.**

40 donateur et/ou adhérents, 37 bénéficiaires de dons et 7 bénéficiaires de prêts (dont 2 ne sont que emprunteurs).

Origine de l'association (Présentation sur site)

A- Besoin d'une caisse pour besoins primaires et nécessités pour patients suivis au cabinet de psychiatrie et vivant des conditions de vie indécentes, en complément des possibilités d'aides existantes, insuffisantes ou difficiles d'accès (associations, aides publiques, etc.).

B- Besoin de témoigner avec l'espoir de pouvoir faire changer ces situations ahurissantes liées au statut sociojuridique des personnes.

Objet de l'association (Article 2 des statuts) :

- *apporter aide et accompagnement sous toutes formes nécessaires aux patients en soins en Nord-Isère en situation de précarité, en particulier ceux en attente de régularisation après rejet de leur demande d'asile ;*

- *mettre en œuvre toutes solutions permettant à ces patients de bénéficier de conditions de vie décentes ;*

- *sensibiliser et mobiliser les citoyens autour de la notion de fraternité portée par le triptyque de la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité ».*

Pour atteindre ses objectifs, SPPNI utilise tous moyens de diffusion et d'expression, dans le respect des principes républicains. SPPNI peut organiser ou participer à des manifestations, réunions, débats, banquets et tous autres moyens d'expression reconnus par la loi.

Quels patients peuvent bénéficier d'aide de l'association ?

Tous patients suivis sur Nord-Isère et en précarité : en pratique surtout patients suivis au cabinet de psychiatrie (en souffrance psychique et demandeurs d'asile et déboutés d'asile), mais tous les patients suivis sur le secteur par médecins généralistes ou autres soignants peuvent bénéficier d'une aide.

En 2019, 4 patients suivis hors psychiatrie aidés : aide pour cantine e patiente à l'Isle d'Abeau, ayant perdu son titre de séjour et ne pouvant plus travailler, aide pour pilulier (patiente suivie par médecin généraliste, 8 euros), aide titre de séjour envoyé par CCAS (269 euros), aide pour prêt 200 (par CADA).

Contexte général sociopolitique, problèmes concrets - durcissement des conditions et effets psychique :

- 1- **Problème des étrangers malades et de l'évaluation OFII** depuis début 2017, aggravé (groupe DASEM PSY, lettre à diffuser et assises le 15 mai en région Parisienne) : la régularisation pour santé est quasiment une impasse, il reste des possibilités pour vie privée et familiale pour famille (intégration, nombre d'année et arbitraire), pour raison humanitaires, etc... Ceci dépend du pouvoir discrétionnaire du préfet et reste (très) aléatoire/

On observe : refus quasi-systématique et refus de renouvellement des titres ayant eu pourtant accord. Parfois après plusieurs années et stabilisés : soudain OQTF.

- 2- **Préfecture dispense peu de titres** : patients en France depuis plus de 10 ans, enfants scolarisés, parfois « exemplaires » dans leur intégration.
- 3- **Problème de carte bancaire pour utiliser l'ADA** (allocation aux demandeurs d'asile) : carte de dépenses uniquement, ne permettant pas d'achat partout ni aucun retrait de liquide : pb pour achat bon marché (marché), paiement de carte téléphone, billets de transports SNCF) et pour tout financement « parallèle » pourtant vital : aide aux enfants et famille restés au pays, avocat pour l'OFPRA, transport en bus sur secteur hors de demande d'asile (un patient suivi par forum réfugié mais trouvant hébergement de fortune sur Villefontaine : rappel moins d'un patient/2 est hébergé dans sa demande d'asile) : ceci rend fou les patients...
- 4- **Matraquage politicomédiatique : personnes indésirables, menaces de retours (personnes ne pouvant repartir)**. Conséquences plus ou moins directes : fragilisation, agressions verbales ou physiques (ex. Mme B., témoignages)
- 5- **Mesures récentes en matière de droits pour accès aux soins** : CMU plus accessible dès l'arrivée sur territoire, projet sur l'AME

<http://www.comede.org/communiqu-annonces-du-premier-ministre-sur-laces-aux-soins-des-personnes-etrangees-la-mise-en-danger-de-la-sante-des-etrangees-pour-servir-une-politique-migratoire/>

(Paris, le 06/11/2019) **1er ministre : plusieurs mesures remettant en cause dispositifs d'accès aux soins des personnes étrangères vulnérables. (...) reculs sans précédent pour accès aux soins.**

[Télécharger le communiqué de presse \(PDF\)](#) – 299 KB

(...) **L'instauration d'un délai de carence de 3 mois** à partir de l'entrée sur le territoire français pour pouvoir bénéficier de la sécurité sociale (**PUMa**) vient d'être confirmée. Cette mesure va aggraver l'état de santé de ces personnes. (...) prises en charge à un stade plus avancé de leur pathologie qui devra être traitée par les Urgences, déjà saturées.

Par ailleurs **mettre fin à l'accès aux soins des personnes faisant l'objet d'une obligation de quitter le territoire (OQTF)** aura pour conséquence de laisser de nombreuses personnes à la rue sans droits, aggravant leur précarisation.

L'AME (Aide médicale d'Etat) dans le viseur du Gouvernement.... système déjà complexe entraîne de nombreux retards de soins, les mesures annoncées vont venir renforcer ces entraves aux soins avec une complexification administrative et une mise sous pression supplémentaire, des PASS (Permanences d'accès aux soins de santé), des hôpitaux dont les Urgences, des CPAM, des travailleurs sociaux et des associations.

Parmi ces mesures, **obligation d'entente préalable pour certains soins couverts par l'AME** (validation par médecin du besoin de soins pour prise en charge effective) et **modification de condition de résidence** en condition de résidence irrégulière : reculs importants rajoutent difficultés déjà réelles à prise en charge médicale personnes situation irrégulière.

En s'attaquant à ces systèmes, le Gouvernement va accroître renoncements aux soins, (...) impacter santé personnes vulnérables et reporter charge du soin sur hôpitaux (Urgences, PASS, alourdir démarches administratives déjà compliquées.

Cette complexité se traduirait par obligation pour toute personne demandant AME se présenter physiquement à l'enregistrement de dossier auprès CPAM : engorger guichets caisses, ont pas moyens d'accueillir toutes personnes.

Effets sur santé psychique

Gravité de l'impact des refus de reconnaissance : débouté à la CNDA, crise suicidaire majeure par ex... ou usure des non-régularisations, peur d'un CRA ou d'un retour aboutissant à des vies emprisonnées ici, dans une dépendance produisant honte, humiliation, rage contenue, épuisement, etc.. Pression sur tous intervenants : nombre des situations difficiles, répétition, durée.

L'activité de l'association en 2019 (non exhaustif) ?

« Est-ce que j'ai une place dans ce monde ? Mes enfants vont-ils mourir ? »

(Une patiente déboutée d'asile)

Aides à qui ?

- (1) déboutés sans droit de travail donc sans ressources sinon aides associatives (restos du cœur) ou aides minimales du département pour familles avec enfants, ou
- (2) personnes en procédure d'asile : ressources limitées (ADA : 6,80 euros/jour) confrontent à des choix « impossibles » ; ils soutiennent leurs familles en difficultés leur ayant permis de fuir par ex. et survie ici
- (3) personnes sortant de précarité (statut de réfugié ou régularisation et droit de travail, qui pour « démarrer » et dépourvus d'économies et du fait de délais administratifs, ont besoin d'un soutien temporaire, prêts ou dons.

Motif d'aides financières (cf. tableau budget) (total)

- **Trajets** pour consultations psy ou médicales, dentiste (CAPI -communauté d'agglomération locale, Grenoble, Chanas, LYON, etc..), pour démarches administratives (conseil juridique ou avocat, démarches en préfecture à Grenoble ou La Tour du Pin, trajets pour obtenir un passeport à Paris ou Genève, etc.
- **Frais juridiques** : timbres fiscaux pour dépôt de dossier de régularisation en préfecture (50 euros), régularisation (269 euros supplémentaire EM.), passeport (RDC 280 euros), ou demande prêt pour engager un avocat OFPRA (120 euros)
- **Aides alimentaires en compléments pour personnes n'ayant eu accès dans les délais aux aides « habituelles, ou permettant de « varier le menu »** ce qui signifie accès à une dignité
- **Trajets + aides pour activités « sociales »** : soutien psychosocial de première importance dans situations posttraumatiques, de désaffiliation, dépressives rencontrées (atelier informatique, couture, sorties « culturelles » : musée ou Cinéma (16 euros)
- **Médicaments non pris en charge par l'Aide Médicale d'Etat, aides pour vitamines** (patient aux addictions graves, en dénutrition, devant financer lui-même, sauf à être hospitalisé et en bénéficier alors « gratuitement » (!).
- **Aides diverses détaillées dans tableau récapitulatif** (Cf. bilan comptable).
- **Prêts : 1085 sortis cette année sur 1760 (675 euros revenus)**. J'espère un retour de la moitié cette année... (prêts patiente vivant un stress intense : a emménagé dans un appartement avec sa fille de deux ans, « protection subsidiaire : a droit au RSA en attente des formations envisagées et des formations obligatoires de l'OFII, etc.. Mais erreurs de CAF bloquent l'attribution des ressources, contrainte régler des factures , (très) angoissée de n'être pas en règles auprès de l'organisme de logement, tandis que prélèvements minimaux occasionnent frais bancaires pour découvert (15 euros à chaque fois) : démarches multiples CAF : « patientez, votre dossier sera traité bientôt »). Situation réglée tout récemment : a viré 400 euros...

Aides concrètes non directement financières : installation, hébergement, transports, conseils juridique ?

Le travail d'information et d'échanges avec interlocuteurs : indirectement avec généraliste et IS, effets de l'an dernier avec CCAS. Pas de réunion avec député : problème d'alerte à faire. Problème du... temps !

Des liens en [page « actualités » du site de l'association](#) : analyses critiques des chiffres décontextualisés contribuant aux représentations faussées de situations d'exil en France ou Europe (Cf. Alternatives économiques), déconnectées du monde « réel » rencontré sur le terrain.

« **anecdotes multiples de précarisation** amenant à aides inattendues et conséquence des attentes prolongées dans demandes régularisation, refus de préfecture au prétexte de liens familiaux au pays de d'une absence d'intégration après des années, parfois 10 ans en France, attente de levée d'OQTF (durée un an en général), durant laquelle il est dangereux de subir un contrôle puisque le risque de rétention en préalable à un retour programmé est présent (aboutissant à vivre dans une sorte de prison à ciel ouvert), perte de titre de séjour lors d'une demande de renouvellement : exemples évoqués dans nos mails aux membres ou au CA lors des demandes d'aides comme :

- A- Mères d'enfant Français (l'enfant est né d'un père Français), nationalité de l'enfant reconnue par la France, donnant un titre de séjour avec droit de travail provisoirement mais la préfecture, jugeant douteuse la paternité (le père ayant reconnu tardivement l'enfant), ne renouvelle pas le titre : ces mères perdent leur travail et les ressources « gagnées » après des années de démarches en France.
- B- Etrangers malades ayant travaillé et formés depuis plusieurs années, et grâce à ça allant mieux, semblant « sortis d'affaire » et installés, construisant leur vie en France, qui se voient soudain refusés au renouvellement avec OQTF, suite à avis négatif des médecins de l'OFII sur leur demande de séjour pour raisons de santé.

Questions pour l'association sur son fonctionnement, ses activités, la trésorerie :

Implication des membres et travail commun dans cette activité couplée au travail (séparation difficile puisque les infos et les échanges se font autour ou à partir de ces questions du soin psy) :

- Aides pour accompagnement, hébergement, soutien juridique ou démarches ?
- Sécuriser la comptabilité : un trésorier adjoint ? Des modalités à réfléchir en AG ou CA... (Description du fonctionnement actuel.)
- Préparer à plusieurs l'AG et des AG intermédiaires ou des réunions du CA (une ou deux dans l'année)
- Augmenter le CA (nous sommes huit à ce jour)
- Questions du champ des aides financières : les demandes pour aider les familles au pays... ; le processus d'accorder une aide (recours au CA pour une certaine somme à définir...)
- Travail d'échange avec autres assoc., institutionnels ?

Sur les échanges avec les interlocuteurs locaux : si des échanges nombreux ont eu lieu en 2019 avec les associations, intervenants sociaux, soignants dans le cadre du travail de psychiatrie par le trésorier ou lors d'inter-formations, l'association n'a pas cette année participé en tant que telle à des réunions comme en 2018 à l'occasion de la loi asile et migration : surcharge professionnelle pourtant liée aux situations de précarité, et actions en cours comme le DASEM PSY : information sera faite : cf. revues à paraître du COMEDE : prochain numéro de Maux d'exil, Revue l'Autre, etc...)

Il est souhaitable de prévoir en 2020 un échange entre intervenants locaux sur ces situations dans un contexte très inquiétant.

Conclusion :

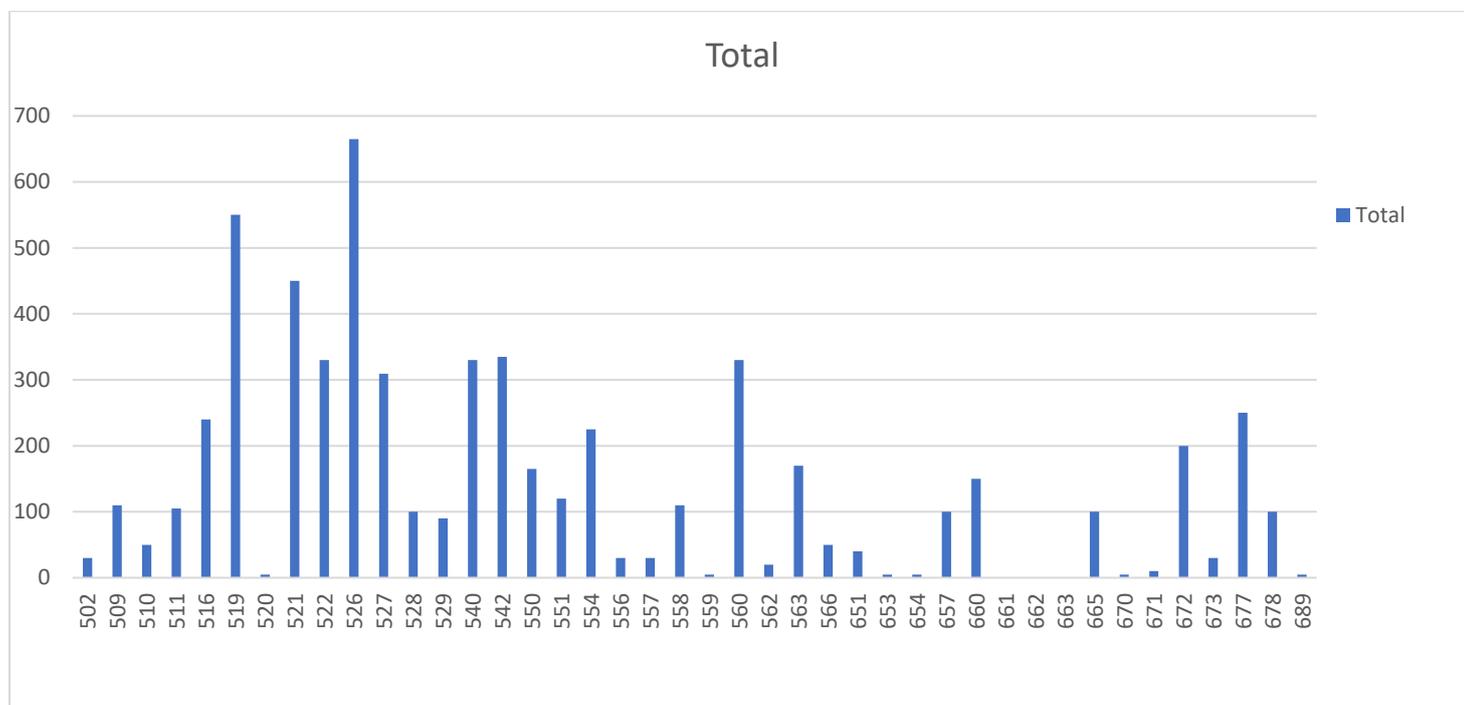
Je remercie les membres et donateurs et redis à quel point les aides sont un « salut » pour sortir d'impasses et soulager, contribuent à la confiance des patients, redonnent espoir, participent d'un soin qui consiste à réintégrer la personne dans notre humanité commune, après en avoir été exclue de multiples façons.

BILAN COMPTABLE 2019

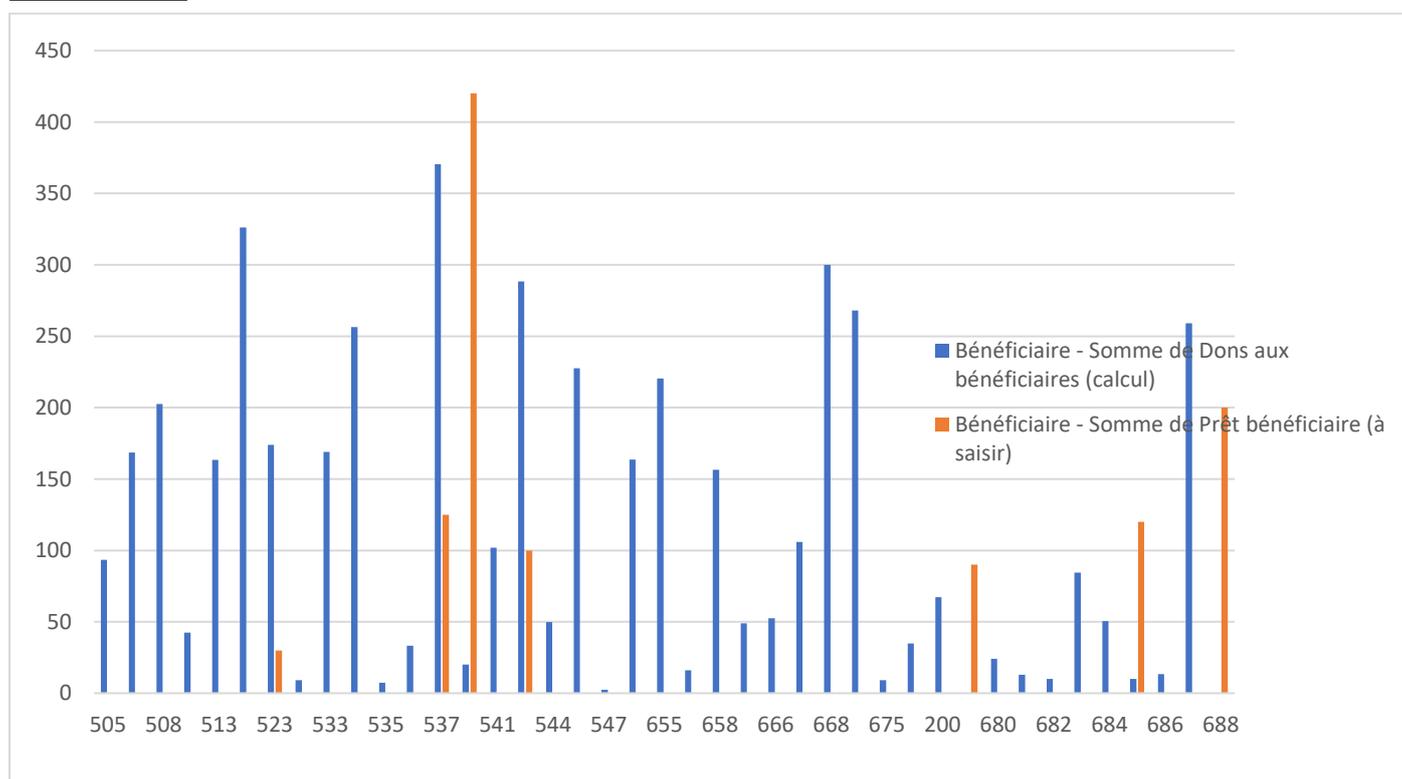
Au 31 octobre 2019 :

- **40 adhérents à jour de cotisation**
- **35 donateurs**
- **36 bénéficiaires d'aides financières**

Donateurs



Bénéficiaires



Pour mémoire : Rappel du budget 2018, voté en AG 2018 et du bilan définitif

Apports	30/11	31/12 validé	Dépenses et aides	26/11	31/12	31/12 validé début 2019
Total cotisations	130,00	130	Assurance	135,65	135,65	
Total dons (donateurs)	4595	5740	Frais banque et administratifs	132	132	
Total apports membres	4725		Total frais fonctionnement	268	268	285,89¹
caisse au 1er janvier	19		Bus	556,4	610	591,7
CCP au 1er janvier	747		Covoiturage	702	769	714
			Train	738,1	809	763,3
			Total trajets	1997	2188	2047,55
			Médicaments	35	38	35
			Aliments	281	308	312,3
			Passeports et timbres fiscaux	1500	1644	1500
			Divers ²	638	699	769
			Prêts	248	272	248
Total apports	5491	5870	Total dépenses au 31/12	4966	5444	5197
Reste en Caisse	189,54	234,64	Apports - dépenses	524		672,26
Reste en CCP	354,65	1291,81				
%frais administratifs : assurances, banque			5,40% des dépenses			

Budget 2019

Prévisionnel voté en décembre 2018 - Réel au 31/10/2019 - Prévisionnel au 31/12/2019

Apports	31/12	30/11	31/12	Dépenses et aides	31/12	30/11	31/12
Total cotisations versées en 2019	200,00	200	200	Assurance	110	109,74	133 €
Total dons (donateurs)	4800	5754	6000	Frais banque et administratifs	132	127,2	154 €
Total apports membres	5000	5954	6200	Total frais fonctionnement	142	236,94	287 €
caisse fin de période	100	251	100	Bus	600	724	790 €
CCP fin de période	300	803	300	Covoiturage	800	100	109 €
				Train achat par patient	800	1319,95	1 440 €
CCP Début de période	1291,81	1291,81	1291,81	Total trajets	2200	2143,95	2 339 €
Caisse début de période	229,64	229,64	229,64	Médicaments	50	150,75	164 €
				Aliments	300	597,4	652 €
				Passeports et timbres fiscaux	1600	834	910 €
				Divers	700	1372,11	1 497 €
				Total prêts	300	1085	1 184 €
Total apports	5400	7475	7800	Total sorties au 31/12	5292	6194,31	7 032 €

(Estimation d'apports pour la fin de l'année : on ne prévoit que les virements garantis approximativement.)

Remarques :

¹ Achat carnets à souche pour reçus des dons à signer par patients qui n'était pas prévu.

² Inscription activité couture, achat tissu, recommandés postaux, cartes tél., frais rapatriement document au pays, frais de crèche, etc.

- Comme les années précédentes, **beaucoup d'aides fournies sans demande des patients**, soient qu'ils n'aient pas connaissance de notre association, soient qu'ils ne fassent (n'osent pas) de demande. Une partie importante d'aides régulières (transports pour consultation). De rares patients, angoissés par familles et enfants au pays, connaissant la possibilité d'aides font des demandes pressantes, situation délicate puisqu'il n'est pas « prévu » d'aider les familles au pays, : sont prêts à troquer tout ce qui est possible, au risque de leur santé.
- Les bénéficiaires expriment leur reconnaissance, espèrent rendre un jour. Il est intéressant de faire des prêts mais en pratique, rembourser est difficile : sortant de précarité après des années, avec charges importantes pour démarrer (caution d'appartements, démarches et papiers, etc. sans soutien familial ou amical, etc.). Des personnes ayant eu des dons sans contrepartie prévue insistent pour rendre quelque chose : bien que la règle soit qu'un donateur ne puisse être bénéficiaire, j'ai accepté d'un bénéficiaire un don, acte important pour lui, bien qu'il n'ait pas emprunté. (
- Il y a eu un **apport financier important fin 2018** suite à l'AG, avec dons ponctuels imprévus, qui a permis une marge « confortable » en 2019, souplesse aidante ! En cette fin d'année, marge plus réduite, d'autant plus que des aides sont promises pour passeport (participation) dont renouvellement de passeports antérieurement aidés (validité 5 ans pour RDC.
- Les dépenses diverses se répartissent comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Détail des dépenses « diverses » avec commentaires du fichier Excel (extrait en PJ joint au Rapport moral)

participation à cantine pour sa fille	20,00 €
AIDE CANTINE	46,60 €
6X3 euros pour couture	18,00 €
transports aide aux enfants	30,00 €
aide vêtements froid	10,00 €
FRAIS COURS FRANCAIS 2EME SEMESTRE 2018-19	300,00 €
5 euros lycamobil	5,00 €
ATELIER COUTURE 8*3EUROS 24EUROS	24,00 €
18X6 ateliers coutures + 6 euros pour Recommandé AR Protection contre l'éloignement	24,00 €
photos pour carte oura 2019	5,00 €
formation CASSES	368,00 €
classe découverte pour sa fille P.	40,00 €
15 euros tissu, 4 euros : réserver ateliers deux mois (tarif personne en précarité maison de quartier, la maison réalise au vu de notre aide SPPNI la situation de madame qui n'avait jamais osé le signaler...	19,00 €
cantine et augmentation huissier	34,00 €
facture EDF de son hébergeur lui permettant d'être hébergé (SDF, 115 saturé)	20,00 €
téléphone basique en remplacement du tel qui ne marche plus: pour RDV, pour contacts famille au pays.	27,00 €
pour hébergement : contribution EDF, facture loyer de l'hébergeur... NB: a été agressé deux fois en dormant dans la rue....	30,00 €
Centre aéré pour sa fille perpethée pour l'été, 29 journées : important d'aider aux temps de séparation dans cette relation de "partage traumatique"	110,20 €
4 EUROS INSCRIPTION 2 MOIS ATELIER COUTURE IDA + 16 EUROS TISSUS MARCHE	20,00 €
	60,00 €
vêtements enfants rentrée prévision	20,00 €
acompte cantine: elle a elle-même des RDV médicaux (hernie, etc), difficultés pour récupérer les enfants donc. Demande en cours pour aide cantine	30,00 €
crédit tél patient suicidaire n'ayant pas moyen de contacter l'hôpital, médecin, etc.	10,00 €
cantine arriéré	10,87 €
cinema villefontaine durant vacances : situation d'extrême tension pour une patiente hébergée avec sa famille (quatre dans une chambre chez une accueillante bénévole). Possibilité de "bol d'air" à la toussaint : partager temps en famille à l'extérieur du logement...	30,00 €

Budget prévisionnel pour 2020

On prévoit une répartition à peu près équivalente avec des besoins de passeports plus importants.

On espère des dons à proportion équivalente et une ouverture à d'autres adhérents, dans un contexte néanmoins difficile pour les associations...

On suppose comme l'an dernier des dons ponctuels de fin d'année 2019, permettant d'augmenter la caisse et le CPP en début de période (800 CCP et 200 caisse) et l'équivalent actuel des dons réguliers.

Apports pour 2020	2020	Dépenses et aides	2020
Total cotisations pour 2020	200	Assurance	133
Total dons (donateurs)	600	Frais banque et administratifs ³	167
Total apports membres	6200	Total frais fonctionnement	300
		Bus	850
		Covoiturage	100
		Train achat par patient	950
		Train billet Grenoble par FJ	600
CCP Début de période	800	Total trajets	2500
Caisse début de période	200	Médicaments	200
		Aliments	700
		Passeports et timbres fiscaux	1000
caisse fin de période	200	Divers	1300
CCP fin de période	800	Total prêts	1000
Total apports	7200	Total sorties au 31/12	7000

Merci pour votre attention pour cette lecture fastidieuse mais qui se rapporte à des situations de vie très concrètes, et merci pour toutes vos réflexions sur ce document et le fonctionnement de l'association.

François Journet, trésorier de la SPPNI

³ En plus des frais de banque : forfait papeterie.

1) **Approbation du budget pour 2019 et prévision pour 2020**

Vote du budget 2019 :

Pour : 33 Contre : 0 Absentions : 0

Le budget 2019 est validé.

Vote du budget prévisionnel pour 2020 :

Pour : 33 Contre : 0 Absentions : 0

Le budget 2020 est validé.

2) **Fixation du montant des cotisations pour 2018 : 5 euros ?**

Pour : 33 Contre : 0 Absentions : 0

La cotisation est fixée à 5 euros

Des reçus fiscaux seront délivrés au début 2020 pour les dons et cotisations.

3) **Fonctionnement de l'association, améliorations envisagées : aides, échanges avec partenaires (quels projets ?), participation des membres, aide à l'hébergement, à des transports, etc...**

- Sécuriser la comptabilité : un trésorier adjoint ? Des modalités à réfléchir en AG ou CA...
- Préparer l'AG, réunions du CA, augmenter le CA
- Champ des aides financières : demandes pour aides au pays... ; le processus d'accorder une aide (recours au CA pour une certaine somme à définir...)
- Recevoir des patients pour écoute ? Ou aide, accompagnements, visite, etc...
- Travail d'échange avec autres assoc., institutionnels ?

4- Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration :

Béatrice Deries, Eddy Yedi Moko, Gilles Flamant, Laure Molin, Eve Tognet, Gilles Munoz, Marion Thouroude, François Journet

Pour : 33 Contre : 0 Absentions : 0

5- Renouvellement des mandats des membres du bureau

Le conseil d'administration vote le renouvellement à l'unanimité des présents (5 votants pour, 2 absents avec procuration, une absente sans procuration).

Gilles Flamant président, 32 rue Colin 69100 VILLEURBANNE

Eddy Yedi Moko, secrétaire, 4 place du TRIFORIUM 38080 L ISLE D ABEAU

François Journet, trésorier, 12 Petite Rue de Monplaisir 69008 LYON

Questions diverses.

Fin de la réunion à 17h00

Le 30 décembre 2019 à LYON

Le président de la SPPNI, Gilles Flamant

Le secrétaire Eddy Yedi Moko

